



Litige avec un notaire pour succession

Par **val_old**, le **03/06/2007** à **14:38**

le notaire qui a cloturé la succession de mon père sans un terrain, parce que notre père était pas titré et qui refuse de faire quoi que ce soit fait partir de la chambre départementale des notaires. rnalors que faire? on passe au conseil régional directement? rnon fatigue! rnmerci val

Par **Jurigaby**, le **03/06/2007** à **15:56**

Bonjour. rnrnBenh dans ce cas là, vous pouvez essayer d'arranger les choses avec la chambre régionale des notaires... rnrnrnCdt et bon courage.